

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 2 octobre 2025, à compter de 20:02 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absents : Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 5 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions sur l'ordre du jour
4. Adoption et suivi du procès-verbal
 - 4.1. Séance ordinaire du 20 janvier 2025
 - 4.2. Séance extraordinaire du 30 janvier 2025
 - 4.3. Séance ordinaire du 17 février 2025
 - 4.4. Séance ordinaire du 17 mars 2025
5. Administration
 - 5.1. Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil
 - 5.2. Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles - Approbation du règlement d'emprunt – R023-2025
 - 5.3. Boisvert et Chartrand SENCRL – Autorisation de paiement pour services complémentaires - 22 155.68\$ tx inc.
 - 5.4. Gazébec - Autorisation de paiement final pour gloriette - 33 762.41\$ tx inc. (Subvention PRIMA)
 - 5.5. Fenêtrage St-Ambroise – Autorisation de paiement pour achat et installation des portes dans l'hôtel de ville – 16 036.16\$ tx inc.
 - 5.6. Octroi du mandat pour fabrication et installation de rampes sur certains lieux municipaux – 4 892.19\$ tx inc.
6. Travaux publics
 - 6.1. Octroi du mandat – Contrôle qualitatif des matériaux - Travaux de réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent (PAVL) 21 045.18\$
 - 6.2. Octroi des mandats pour le déneigement des rues privées : Rue Rzasa, avenues Frank et Bruno, Rue de la Falaise
 - 6.3. Centre du Ponceau Courval inc. – Autorisation de paiement pour ponceau Chantal-Poulin - 34 898.36\$ tx inc.
 - 6.4. A. Gra-Vel inc. - Autorisation de paiement pour gravier sur différents projets - 8 012.67\$ tx inc.
 - 6.5. Goodfellow inc. - Autorisation de paiement pour achat du bois sur le pont des Dalles - 21 132.41\$ tx inc.
 - 6.6. Dominic Beaulieu inc. - Autorisation de paiement pour travaux sur Côte St-Jacques - 7 068.10\$ tx inc.
 - 6.7. Rival 3000 inc. – Autorisation de paiement pour ponceau au Lac Vallée - Prendre l'argent dans le fonds d'entretien des chemins d'été Lac Vallée - 344.91\$ tx inc.
 - 6.8. Signé Lavallée inc. - Autorisation de paiement pour nivelage au garage municipal - 7 703.33\$ tx inc.

- 6.9. *Signé Lavallée inc. - Autorisation de paiement pour travaux au ponceau Chantal-Poulin - 38 560.10\$ tx inc.*
- 6.10. *Signé Lavallée inc. - Autorisation de paiement pour pierre et asphalte recyclée au Lac Vallée - Prendre l'argent dans le fonds des chemins été Lac-Vallée - 1 736.12\$ tx inc.*
- 6.11. *Dominic Beaulieu inc. - Autorisation de paiement pour travaux de ponceau dans le rang Ste-Agathe – 15 116.36\$ tx inc.*
- 6.12. *Joliette Hydraulique inc. - Autorisation d'achat pour pelle à neige pour le F-550 – 18 403.06\$ tx inc.*
- 7. *Sécurité publique et civile*
- 8. *Urbanisme et mise en valeur du territoire*
- 8.1. *Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau – Septembre 2025*
- 8.2. *Aqueduc du village – Approbation du plan concept révisé*
- 9. *Culture et loisirs*
- 9.1. *Cuisine BéAbouffe – Demande de reconnaissance comme organisme municipal*
- 9.2. *Cuisine BéAbouffe – Demande de remboursement suite à l'enregistrement de l'organisme*
- 9.3. *Cuisine BéAbouffe – Attribution d'un budget pour 2025 de 2000\$ non-récurent*
- 9.4. *Au Cœur de Sainte-Béatrix - Demande de reconnaissance comme organisme municipal*
- 9.5. *Octroi du mandat pour achat d'une porte et des fenêtres au chalet du Parc Alain Rainville*
- 10. *Varia*
- 11. *Période de questions*
- 11.1. *Levée de la séance*

257-10-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. **Période de questions sur l'ordre du jour**

4. **Adoption et suivi du procès-verbal**

4.1. **Séance ordinaire du 20 janvier 2025**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025;

258-10-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025.

ADOPTÉE

4.2. **Séance extraordinaire du 30 janvier 2025**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2025;

259-10-25

SUR PROPOSITION du conseiller M Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025.

ADOPTÉE

4.3. **Séance ordinaire du 17 février 2025**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025;

260-10-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M Jean Grégoire et APPUYÉE par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 février 2025.

ADOPTÉE

4.4. **Séance ordinaire du 17 mars 2025**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025;

261-10-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Édith Loyer et APPUYÉE par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025.

ADOPTÉE

5. **Administration**

5.1. **Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil**

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

262-10-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois d'octobre.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants	
Chèques émis durant le mois	65 567.74 \$
Prélèvements automatiques	27 788.94 \$
Salaires	58 562.84 \$
Chèques à émettre	142 088.97 \$
TOTAL	294 008.49 \$

ADOPTÉE

5.2. **Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles - Approbation du règlement d'emprunt – R023-2025**

ATTENDU QUE nous avons reçu de la part de la Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles, le règlement d'emprunt R023-2025;

ATTENDU QUE le règlement R023-2025 décrète un emprunt de 649 800\$ nécessaire à la réalisation des travaux de construction d'un labyrinthe en forêt et de travaux d'entretien et de remplacement d'infrastructures;

ATTENDU QUE le règlement doit être approuvé par le conseil municipal de chaque municipalité constituant cette régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-peine et des Dalles a reçu l'octroi d'une subvention 427 500\$ du ministère du Tourisme dans le cadre du programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTPR) ;

ATTENDU QUE 20% du montant total du projet doit être assumé par la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine et des Dalles, ce qui représente un investissement de 142 500\$;

263-10-25

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le règlement R023-2025 de la *Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles* décrétant une somme de 649 800\$ pour la réalisation de travaux de construction d'un labyrinthe en forêt et de travaux d'entretien et de remplacement d'infrastructures.

QUE soit autorisé le maire et la directrice générale à signer les documents en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE

5.3. Boisvert et Chartrand SENCRL – Autorisation de paiement pour services complémentaires - 22 155.68\$ tx inc.

264-10-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Boisvert et Chartrand SENCRL* représentant un montant de 22 155,68 \$ taxes incluses (référence facture F2509029) pour :

- des services supplémentaires effectués dans le cadre de l'audit 2023;
- de la saisi sur PERFORM;
- de l'audit qui devait être effectué dans le cadre du programme de Recyc-Québec pour 2023 & 2024;
- de la Mission de procédures convenues dans le cadre du PRABAM.

ADOPTÉE

5.4. Gazébec - Autorisation de paiement final pour gloriette - 33 762.41\$ tx inc. (Subvention PRIMA)

265-10-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement final à *Gazébec* représentant un montant de 33 762,41 \$ taxes incluses (référence facture 2415) pour la construction de la gloriette situé devant l'hôtel de ville. Le tout est subventionné par le PRIMA.

ADOPTÉE

5.5. Fenêtrage St-Ambroise – Autorisation de paiement pour achat et installation des portes dans l'hôtel de ville – 16 036.16\$ tx inc.

266-10-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Fenêtrage St-Ambroise* représentant un montant de 16 036,16 \$ taxes incluses (référence facture IN005478) pour la fourniture et l'installation de portes dans le cadre du projet de rénovation de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

- Madame la conseillère Édith Loyer se retire des discussions et du vote et déclare son conflit d'intérêts pour le prochain point.

5.6. Octroi du mandat pour fabrication et installation de rampes sur certains lieux municipaux – 4 892,19\$ tx inc.

CONSIDÉRANT QUE des rampes sont requises aux endroits suivants :

- Deux situées dans le sentier entre l'école et le pavillon;
- Une située où est le perron de l'église;
- Une située où est localisée le petit escalier sur le terrain de l'ancienne caserne;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de *TRG Mécanique* du 30 septembre 2025 comprenait 2 options, soit des rampes en acier OU en aluminium;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé d'opter pour l'aluminium, puisqu'elles nécessiteront moins d'entretien par la suite.

267-10-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat à *TRG Mécanique* pour voir à la fabrication et à l'installation de rampes en aluminium sur certains lieux municipaux, le tout pour une somme de 4 892,19 \$ taxes incluses et tel que décrit à l'offre de services SEPT30-02.

ADOPTÉE (4)

- Madame Édith Loyer reprend les discussions pour les prochains points.

6. Travaux publics

6.1. Octroi du mandat – Contrôle qualitatif des matériaux - Travaux de réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent (PAVL) 21 045,18\$

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la voirie et du remplacement de ponceaux sont requis sur le rang Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire pour voir au contrôle qualitatif des matériaux sur ce chantier;

CONSIDÉRANT QUE la firme de surveillance *GBI Experts-Conseils inc.* a procédé à la recherche d'un laboratoire pour effectuer cette partie du mandat et que sur deux (2) soumissions reçues, il nous recommande de retenir les services de *Artelia Canada inc.* qui est le plus bas soumissionnaire conforme;

268-10-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *Artelia Canada inc.* pour voir au contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réfection de la voirie et de remplacement de ponceaux qui auront lieu sur le rang Saint-Laurent, et ce, pour la somme de 21 045,78 \$ taxes incluses. Le tout est subventionné par le PAVL 2025.

ADOPTÉE

6.2. Octroi des mandats pour le déneigement des rues privées : Rue Rzasa, avenues Frank et Bruno, Rue de la Falaise

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de certaines rues privées s'est terminé à la fin de la saison 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Béatrix a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant le déneigement et le sablage des chemins :

- Rue Rzasa, avenues Frank et Bruno
- Rue de la Falaise
- Domaine du Lac Vallée
- Avenues Lessard et Gauthier
- Avenue du Lac-Neuf Nord

CONSIDÉRANT QUE le conseil était d'accord pour retourner en appel d'offres pour maintenir le service de déneigement de ces rues privées à partir de la prochaine saison 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres #APPO_0003_16092025 a été acheminé à toutes nos entreprises locales de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE tous les détails et conditions à respecter pour le nouveau contrat se retrouvent dans cet appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est faite publiquement le 1^{er} octobre 2025, tel que convenu dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'ouverture des soumissions ont été ceux-ci :

Signé Lavallée inc. :

- Domaine du Lac Vallée
 - 37 500\$ + taxes pour un contrat de 1 an
 - 73 500\$ + taxes pour un contrat de 2 ans
 - 108 500\$ + taxes pour un contrat de 3 ans
- Rue Rzasa, avenues Frank et Bruno
 - 4 770\$ + taxes pour un contrat de 1 an
 - 9 360\$ + taxes pour un contrat de 2 ans
 - 13 770\$ + taxes pour un contrat de 3 ans
- Avenues Lessard et Gauthier
 - 6 750.00\$ + taxes pour un contrat de 1 an
 - 13 387.50\$ + taxes pour un contrat de 2 ans
 - 19 912.50\$ + taxes pour un contrat de 3 ans

F. A Multi-Services :

- Rue de la Falaise
 - 5 600\$ + taxes pour un contrat de 1 an
 - 11 340\$ + taxes pour un contrat de 2 ans
 - 16 800\$ + taxes pour un contrat de 3 ans

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'a été reçue pour l'avenue du Lac-Neuf Nord;

269-10-25

SUR PROPOSITION de le conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer les contrats aux entreprises suivantes :

Signé Lavallée inc.

- Rue Rzasa, avenues Frank et Bruno
 - 13 770\$ + taxes pour un contrat de 3 ans

F. A Multi-Services

- Rue de la Falaise
 - 16 800\$ + taxes pour un contrat de 3 ans

QUE la personne responsable du Domaine du Lac Vallée ainsi que celle responsable des avenues Lessard et Gauthier soient contactées pour leur faire part de l'importante hausse reçue et de reporter au prochain conseil la décision pour ces mandats.

QUE la municipalité retourne en appel d'offres pour l'avenue du Lac-Neuf Nord.

ADOPTÉE

6.3. Centre du Ponceau Courval inc. – Autorisation de paiement pour ponceau Chantal-Poulin - 34 898.36\$ tx inc.

CONSIDÉRANT la résolution 161-06-25 adoptée en juin dernier;

270-10-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Édith Loyer et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Centre du Ponceau Courval inc.* représentant un montant de 34 898,36 \$ taxes incluses (référence facture 14912) pour le projet de réfection du ponceau Chantal-Poulin.

ADOPTÉE

6.4. A. Gra-Vel inc. - Autorisation de paiement pour gravier sur différents projets - 8 012.67\$ tx inc.

271-10-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *A. Gra-Vel inc.* représentant un montant de 8 012,67 \$ taxes incluses (référence facture 0818) pour la fourniture de gravier requis pour divers projets et pour avoir un inventaire au garage municipal.

ADOPTÉE

6.5. Goodfellow inc. - Autorisation de paiement pour achat du bois sur le pont des Dalles - 21 132.41\$ tx inc.

272-10-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Goodfellow inc.* représentant un montant de 21 132,41 \$ taxes incluses (référence facture 3309912 & 3310591) pour la fourniture de bois (pruche) requis dans le cadre du projet de réfection du pont des Dalles.

ADOPTÉE

6.6. Dominic Beaulieu inc. - Autorisation de paiement pour travaux sur Côte St-Jacques - 7 068.10\$ tx inc.

273-10-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Dominic Beaulieu inc.* représentant un montant de 7 068,10 \$ taxes incluses (référence facture 23271) pour la réalisation des travaux de remplacement du ponceau sur Côte-Saint-Jacques.

ADOPTÉE

6.7. Rival 3000 inc. – Autorisation de paiement pour ponceau au Lac Vallée - Prendre l'argent dans le fonds d'entretien des chemins d'été Lac Vallée - 344.91\$ tx inc.

274-10-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Rival 3000 inc.* représentant un montant de 344,91 \$ taxes incluses (référence facture 442) pour la fourniture d'un ponceau au Lac Vallée. Le tout est financé par le fonds d'entretien des chemins d'été destiné au Lac Vallée.

ADOPTÉE

6.8. Signé Lavallée inc. - Autorisation de paiement pour nivelage au garage municipal - 7 703.33\$ tx inc.

275-10-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Signé Lavallée inc.* représentant un montant de 7 703,33 \$ taxes incluses (référence facture 1557) pour les travaux de nivelage effectués au garage municipal.

ADOPTÉE

6.9. Signé Lavallée inc. - Autorisation de paiement pour travaux au ponceau Chantal-Poulin - 38 560.10\$ tx inc.

276-10-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Signé Lavallée inc.* représentant un montant de 38 560,10 \$ taxes incluses (référence facture 1538) pour le projet de réfection du ponceau Chantal-Poulin.

ADOPTÉE

6.10. Signé Lavallée inc. - Autorisation de paiement pour pierre et asphalte recyclée au Lac Vallée - Prendre l'argent dans le fonds des chemins été Lac-Vallée - 1 736.12\$ tx inc.

277-10-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Signé Lavallée inc.* représentant un montant de 1 736,12 \$ taxes incluses (référence facture 1549) pour des travaux d'entretien de chemin (pierre et d'asphalte recyclé) au Lac Vallée. Le tout est financé par le fonds d'entretien des chemins d'été destiné au Lac Vallée.

ADOPTÉE

6.11. Dominic Beaulieu inc. - Autorisation de paiement pour travaux de ponceau dans le rang Ste-Agathe – 15 116.36\$ tx inc.

278-10-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Dominic Beaulieu inc.* représentant un montant de 15 116,36 \$ taxes incluses (référence facture 23268) pour la réalisation des travaux de remplacement du ponceau sur le rang Ste-Agathe.

ADOPTÉE

6.12. Joliette Hydraulique inc. - Autorisation d'achat pour pelle à neige pour le F-550 – 18 403.06\$ tx inc.

279-10-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une pelle à neige FISHER 9' HDX pour le F-550 avec déflecteur de 10 pouces au montant de 18 403,06 \$ taxes incluses chez *Joliette Hydraulique inc.*, et ce, tel que précisé à la soumission #3769. Le tout avec l'installation incluse.

ADOPTÉE

7. Sécurité publique et civile

S/O

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau – Septembre 2025

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et des jeux d'eau du mois de septembre 2025.

8.2. Aqueduc du village – Approbation du plan concept révisé

CONSIDÉRANT la réception des plans concepts du projet EMS : M24-061 soit la mise aux normes de l'eau potable du secteur du village qui sont datés du 2 octobre 2025.

280-10-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le plan concept révisé du projet de mise aux normes de l'aqueduc du village présenté par la firme EMS.

QUE ce projet soit prévu à la programmation de la TECQ.

ADOPTÉE

9. Culture et loisirs

- Messieurs le maire Daniel Arbour et le conseiller Roger Lasalle se retirent des discussions et du vote et déclarent leurs conflits d'intérêts.

9.1. Cuisine BéAbouffe – Demande de reconnaissance comme organisme municipal

CONSIDÉRANT la résolution 183-07-25;

CONSIDÉRANT la réception de l'enregistrement au Registraire des Entreprises du Québec de l'organisme qui porte désormais le nom de *Cuisine BéAbouffe* et qui est officiellement reconnue comme étant une entreprise à but non lucratif;

281-10-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconnaître officiellement l'organisme bénévole *Cuisine BéAbouffe* comme un organisme présent qui va œuvrer dans la communauté pour des besoins de cuisine communautaire et collective. La municipalité leur souhaite bonne chance dans l'accomplissement de leur mission communautaire.

ADOPTÉE (4)

9.2. Cuisine BéAbouffe – Demande de remboursement suite à l'enregistrement de l'organisme

CONSIDÉRANT la réception de la demande de remboursement de frais d'inscription et de poste prioritaire datée du 30 septembre 2025;

282-10-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de couvrir les frais d'inscription du *Registraire des Entreprises du Québec* ainsi que les frais de poste prioritaire représentant une somme de 208,40\$ et de rembourser cette somme à l'organisme *Cuisine BéAbouffe* qui a déboursé les frais.

ADOPTÉE (4)

9.3. Cuisine BéAbouffe – Attribution d'un budget pour 2025 de 2000\$ non-récurrent

CONSIDÉRANT la réception de la demande de remboursement de frais d'inscription et de poste prioritaire datée du 22 septembre 2025;

283-10-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser à l'organisme *Cuisine BéAbouffe* une somme de 2 000\$ qui leur permettra de démarrer leur projet de cuisine. Que cette attribution soit non récurrente.

ADOPTÉE (4)

➤ *Messieurs le maire Daniel Arbour et le conseiller Roger Lasalle reprennent les discussions pour les prochains points.*

9.4. Au Cœur de Sainte-Béatrix - Demande de reconnaissance comme organisme municipal

CONSIDÉRANT la réception des lettres patentes de l'organisme *Au Cœur de Sainte-Béatrix* qui est constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec depuis le 9 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration provisoire de l'organisme à Sainte-Béatrix souhaitent obtenir une reconnaissance officielle de la municipalité.

284-10-25

SUR PROPOSITION du conseil M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconnaître officiellement l'organisme bénévole *Au cœur de Sainte-Béatrix* comme un organisme présent qui va œuvrer dans la communauté pour des besoins liés à l'église. La municipalité leur souhaite bonne chance dans l'accomplissement de leur mission qui est de préserver, mettre en valeur et dynamiser l'église.

ADOPTÉE

9.5. Octroi du mandat pour achat d'une porte et des fenêtres au chalet du Parc Alain Rainville

285-10-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat à l'entreprise *Fenêtrage St-Ambroise* pour voir à la fourniture d'une porte

et des fenêtres pour le chalet du Parc Alain Rainville, le tout tel que décrit à l'offre de services # 62317-2 et datée du 29 septembre 2025, et ce, pour la somme de 6 113,22 \$ taxes et livraison incluses.

ADOPTÉE

10. Varia

► *Madame la conseillère Édith Loyer remercie les citoyens qui se sont impliqués aux Journées de la Culture.*

► *Monsieur le maire Arbour remercie les citoyens qui ont participé à l'événement du Festi-roule.*

► *M. Arbour remercie également la population de leur confiance pour les 4 dernières années en cette dernière séance de son mandat.*

11. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

11.1. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

286-10-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h29.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière